



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/FPA/1999/12
23 juillet 1999
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Troisième session ordinaire
13-17 septembre 1999, New York
Point 7 de l'ordre du jour provisoire
FNUAP

FONDS DES NATIONS UNIES POUR LA POPULATION

PROGRAMME CONSULTATIF TECHNIQUE (2000-2003)

Rapport du Directeur exécutif

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
I. RÉSUMÉ	2
II. INTRODUCTION	3
III. CHANGEMENTS APPORTÉS AU SYSTÈME, RÉSULTATS OBTENUS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'EXPÉRIENCE (1996-1999)	5
IV. BESOINS ET OBJECTIFS DU PCT	7
V. PROJET DE REMANIEMENT DU PCT	11
VI. INCIDENCES FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES	18
VII. CONCLUSIONS	19
VIII. RECOMMANDATIONS	19
Annexe (tableaux 1, 2, 3 et 4)	20

I. RÉSUMÉ

1. Le présent rapport est présenté au Conseil d'administration pour faire suite aux décisions 95/34 et 98/6 relatives au système des Services d'appui technique (SAT) du FNUAP. Il a été établi pour le troisième cycle (2000-2003) de ce qu'il convient désormais d'appeler le Programme consultatif technique (PCT)¹. Le rapport décrit comment le PCT évolue de manière constante en fonction des priorités et des besoins changeants des pays, des nouvelles technologies disponibles pour la fourniture de l'assistance technique et l'appui à celle-ci et des variations de la structure des coûts et des niveaux de ressources. Le PCT obéit à une démarche pluridisciplinaire et interinstitutionnelle et a pour objectif premier l'amélioration des capacités nationales en matière de planification et d'exécution des programmes concernant la population aux fins de la réalisation des buts et objectifs du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD). Ayant examiné plusieurs options en matière de fourniture de l'assistance technique, le FNUAP propose de maintenir les arrangements existants tout en donnant plus d'importance au renforcement des capacités nationales et à l'appui technique fourni aux équipes consultatives de pays.

2. Le Fonds a examiné en collaboration avec les organismes partenaires les fonctions et les activités clefs des spécialistes des équipes d'appui aux pays de manière à mieux cerner les besoins des pays, et a insisté sur la nécessité de procéder à une analyse systématique des éléments de programmation prioritaires, tant au cours des missions qu'en dehors. Les fonctions et les activités clefs des spécialistes des SAT ont également été révisées de manière à intensifier l'appui technique fourni aux équipes consultatives de pays. Pour le cycle 2000-2003 du PCT, la stratégie adoptée vise à perfectionner et utiliser l'expertise nationale pour renforcer les capacités nationales, d'alléger la charge de travail actuelle des spécialistes des équipes consultatives de pays et de réduire les coûts, d'autant que le recrutement local permet de réaliser des économies sensibles au niveau des programmes et que les ressources consacrées à la formation des experts nationaux sont un investissement avisé en faveur du développement. Le FNUAP entend adopter d'autres mesures pour améliorer le rapport coût-efficacité du programme, notamment la mise au point d'un ensemble d'indicateurs permettant de suivre le rendement des équipes consultatives de pays, en accordant une attention particulière à l'objectif de renforcement des capacités nationales, et d'un ensemble de critères et d'indicateurs pertinents permettant d'évaluer les résultats obtenus par les spécialistes des services consultatifs techniques (SCT) en matière de fourniture de l'appui technique. Il effectuera des sondages réguliers pour mesurer la satisfaction des bénéficiaires du PCT et évaluer son efficacité.

3. Pour le cycle 2000-2003, le Fonds se propose de doter le PCT de 152 postes d'administrateur (134 postes de spécialiste des équipes consultatives et 18 postes de spécialiste des SCT), contre 154 postes à l'heure actuelle. D'après une analyse des prévisions de la demande concernant les services offerts par les spécialistes des équipes consultatives le nombre de postes devrait

¹ On trouvera au paragraphe 7 une explication de la nouvelle nomenclature proposée.

passer de 130 à 134. Si les ressources disponibles sont insuffisantes, le Fonds propose de doter le PCT de 113 postes de spécialiste des équipes consultatives. Dans les deux cas, le PCT comptera 18 postes de spécialiste des SCT et recevra l'aide technique des ONG.

4. On trouvera au paragraphe 57 du présent rapport les éléments d'une éventuelle décision du Conseil d'administration.

II. INTRODUCTION

A. Objectif

5. En septembre 1995, le Conseil d'administration a autorisé le FNUAP par sa décision 95/34 à engager un montant de 107 millions de dollars, sur la période quadriennale 1996-1999, pour appliquer les arrangements concernant les services d'appui technique (SAT). Le Conseil d'administration s'est notamment félicité de l'intention manifestée par le Directeur exécutif de renforcer les arrangements concernant les SAT, et en particulier les équipes d'appui aux pays, et a prié le FNUAP de lui faire rapport chaque année sur la mise en oeuvre et le suivi des arrangements concernant les SAT. En avril 1998, par sa décision 98/6, le Conseil d'administration a notamment invité le Directeur exécutif, à la lumière des recommandations découlant du processus CIPD+5 et en consultation avec les organismes partenaires à "élaborer des options futures permettant a) de prêter le concours de spécialistes aux équipes d'appui et aux programmes de pays par le biais d'arrangements qui utilisent les meilleurs services d'experts techniques disponibles au sein du système des Nations Unies et auprès d'autres sources, et b) de renforcer la participation et la contribution des institutions spécialisées des Nations Unies compétentes pour ce qui est de faire avancer et de promouvoir l'application du programme de la CIPD". Le Conseil d'administration a prié le Directeur exécutif de "lui présenter, à sa troisième session ordinaire de 1999, ces propositions dans un rapport comprenant une analyse des aspects financiers et budgétaires".

6. Le présent rapport est présenté au Conseil d'administration en application des décisions 95/34 et 98/6 concernant le système des SAT du FNUAP. La section III passe rapidement en revue les changements apportés au système, les résultats obtenus et les enseignements tirés de l'expérience pour la période 1996-1999; la section IV souligne les besoins et les objectifs du Programme consultatif technique; la section V propose des solutions pour répondre à ces besoins au cours de la période 2000-2003; la section VI présente une analyse des répercussions financières et budgétaires; la section VII contient les conclusions; et la section VIII fournit les éléments d'une éventuelle décision du Conseil d'administration.

7. L'expression "système des services d'appui technique" présente une certaine complexité car on l'a utilisée au cours des années pour désigner à la fois le système dans son ensemble et les spécialistes du système. Le FNUAP propose donc de parler désormais du Programme consultatif technique (PCT), comprenant les équipes consultatives de pays et les services consultatifs techniques (SCT). Le présent rapport utilise cette nouvelle terminologie sauf lorsqu'il fait référence au passé. On trouvera notamment dans deux documents précédents

(DP/FPA/1997/16 et DP/FPA/1999/4) une description générale des modifications apportées aux activités des spécialistes des SAT.

B. Généralités

8. Tous les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies au chapitre de l'aide au développement tendent essentiellement au renforcement des capacités nationales en vue de la réalisation des objectifs de développement définis par les États Membres à l'issue des conférences, conventions et sommets internationaux qui ont eu lieu jusqu'à la fin des années 1990. Le Programme d'action de la CIPD, entre autres, a défini un ensemble d'objectifs et de buts complémentaires, tant au plan qualitatif que quantitatif, liés à la population et au développement et en a recommandé l'adoption et la réalisation sur une période de 20 ans. Le Fonds a pour mandat d'appuyer les efforts déployés par les pays en vue d'atteindre ces objectifs et ces buts, en leur apportant un soutien matériel et financier et une assistance technique axés sur le renforcement des capacités nationales. Le système des SAT est un outil important aux fins du renforcement des capacités nationales et de la réalisation des objectifs et des buts fixés aux pays par le Programme d'action de la CIPD.

9. Le système des SAT est un arrangement interinstitutions qui permet de fournir une assistance technique aux pays, notamment dans les domaines thématiques suivants : santé en matière de reproduction, population et stratégies de développement et activités de plaidoyer, la sexospécificité étant une dimension commune à chacun de ces domaines. Le système des SAT met à la disposition des pays les ressources techniques pluridisciplinaires dont ils ont besoin pour renforcer leurs capacités nationales. Il rassemble une expertise variée axée sur le renforcement des capacités nationales dans les domaines liés à la santé en matière de reproduction et à la population. Il s'appuie actuellement sur un réseau de huit équipes d'appui aux pays qui oeuvrent aux plans régional et sous-régional et sont constituées d'experts techniques aux compétences diverses et venant de différents organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales. Il s'appuie également sur les services de spécialistes fournis par le siège des organismes des Nations Unies et par des ONG internationales.

10. Les équipes d'appui aux pays et les spécialistes des SAT travaillent aux côtés des experts nationaux pour assurer l'appui technique nécessaire aux programmes de pays. Si les experts nationaux ne peuvent satisfaire une demande de services consultatifs techniques, les équipes d'appui aux pays fournissent ces services aux pays qui en font la demande, dans un cadre le plus souvent interdisciplinaire. Les spécialistes des SAT apportent leur concours technique aux équipes d'appui aux pays – ce qui permet des transferts d'expertise technique d'une institution à l'autre et des échanges d'expérience d'une région à l'autre – et peuvent également apporter une assistance technique aux pays qui en font la demande. En outre, les spécialistes des SAT sont chargés d'élaborer et de favoriser l'utilisation de nouveaux outils susceptibles d'accroître l'efficacité des programmes de pays. L'approche interdisciplinaire et multisectorielle du système des SAT contribue à sensibiliser efficacement les pays aux questions liées à la population et au développement.

III. CHANGEMENTS APPORTÉS AU SYSTÈME, RÉSULTATS OBTENUS ET ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'EXPÉRIENCE (1996-1999)

A. Changements

11. Le système des SAT a continué d'évoluer et de s'améliorer au cours du cycle 1996-1999. On a notamment modifié la composition des équipes d'appui aux pays afin de refléter les nouvelles priorités des pays et l'importance accrue que l'on a convenu d'accorder à une approche pluridisciplinaire par équipe pour ce qui est de la fourniture de l'assistance technique. L'expérience a confirmé qu'il s'agissait d'une approche efficace et qu'elle était accueillie avec satisfaction par les pays. Des programmes plus détaillés sont formulés, et une orientation plus concrète est notamment donnée à la mise en oeuvre du Programme d'action de la CIPD. Les conseillers peuvent aborder des questions et des problèmes divers au cours d'une même mission, ce qui contribue à améliorer l'efficacité d'ensemble de l'assistance technique apportée aux programmes de pays. Les équipes d'appui aux pays s'occupent désormais davantage des missions de programmation stratégique et beaucoup moins de l'assistance technique requise pour des projets précis.

12. Durant le cycle 1996-1999 du système des SAT, on a constaté une amélioration très nette de l'interaction et de la coopération sur les questions de fond entre les bureaux extérieurs, les conseillers des équipes d'appui aux pays, les spécialistes des SAT et le siège du FNUAP : chaque année, les thèmes prioritaires et fondamentaux sont arrêtés conjointement. Depuis 1998, un processus participatif associant le siège du FNUAP, les bureaux extérieurs, les équipes d'appui aux pays et les organismes partenaires permet de choisir conjointement les thèmes prioritaires à inclure dans les plans de travail des spécialistes des SAT. Ces thèmes sont ensuite développés lors d'ateliers thématiques communs des SAT et des équipes d'appui, et d'ateliers et séminaires internes, ce qui renforce encore la priorité accordée à ces thèmes au niveau des pays. Cette collaboration accrue se traduit également par la production commune de documents techniques et par l'adoption, au niveau des pays, d'approches, de stratégies et d'outils nouveaux élaborés avec l'aide des spécialistes des SAT (voir DP/FPA/1999/4). La mise sur pied d'une équipe d'experts interdisciplinaire au sein du Service de la coordination de la Division des services techniques et politiques du FNUAP constitue un autre changement ayant contribué à accroître l'efficacité du système des SAT.

B. Résultats

13. Le système des SAT a contribué activement à renforcer les capacités nationales et à promouvoir le Programme d'action de la CIPD dans les programmes nationaux. Les bureaux de pays du FNUAP et les équipes d'appui aux pays ont encouragé le recours à des compétences nationales pour fournir l'assistance technique aux programmes et certains pays ont mis en place un groupe d'experts nationaux. Les équipes d'appui aux pays ont aidé à renforcer les capacités nationales de diverses manières : formation en cours d'emploi de ressortissants nationaux, participation à des cours et ateliers de formation nationaux et régionaux et fourniture des matériels nécessaires. Par leur soutien et contributions techniques à diverses activités de programmation nationales, y compris pour une approche sectorielle de la santé en matière de reproduction

/...

en Éthiopie, les conseillers des équipes d'appui aux pays ont joué un rôle clef et contribué à créer un environnement propice à la réalisation des buts et des objectifs du Programme d'action de la CIPD. Ils ont par exemple aidé les pays à adopter une approche intégrée de la santé en matière de reproduction axée notamment sur la qualité des soins et l'équité entre les sexes, et à mettre en place des mécanismes de suivi et d'évaluation. Ils ont en outre encouragé la concertation au plus haut niveau dans les pays bénéficiant du programme. La demande des pays qui ont besoin de tels services techniques dépasse souvent les disponibilités des conseillers.

14. Les spécialistes des services d'appui technique ont fourni un soutien accru aux équipes d'appui aux pays sous forme de documents et publications des institutions spécialisées sur les nouvelles normes et méthodologies et les résultats de recherche. À la demande des directeurs des équipes d'appui aux pays, ils ont joué un rôle accru dans le renforcement des capacités nationales en fournissant des matériels de formation et en participant aux ateliers internes de ces équipes. Ils ont en outre aidé à promouvoir les objectifs et les buts du Programme d'action de la CIPD au sein de leurs institutions respectives en contribuant à ce que les questions de population soient prises en considération par les divers secteurs de ces institutions et qu'il en soit tenu compte aussi dans le suivi des autres grandes conférences des Nations Unies. Ils ont enfin rempli une autre fonction dans les institutions coparrainantes : leur position leur a permis d'assurer un soutien et des services d'information techniques sur les questions de population aux sections et bureaux de leurs agences respectives ce qui a facilité l'intégration des questions de population dans les programmes pertinents.

C. Enseignements tirés

15. L'expérience acquise au cours de la période 1996-1999 montre que le système des SAT a considérablement aidé les pays bénéficiant du programme mais qu'une stratégie plus systématique doit être adoptée pour développer les capacités nationales. À ce jour, les enseignements tirés sont les suivants :

a) L'équipe multidisciplinaire d'appui aux pays offre un modèle dont on s'est inspiré pour créer des équipes nationales, par exemple au Pakistan, ce qui facilite la mise en oeuvre du programme national concernant la population;

b) Associer des experts nationaux aux équipes d'appui aux pays s'est révélé utile dans le sens où cela a donné au personnel national une perspective multidisciplinaire et lui a permis d'avoir des contacts avec des fonctionnaires des départements et du personnel de services non gouvernementaux dans le pays accueillant les équipes d'appui, comme au Zimbabwe et en Thaïlande par exemple. En outre, cela a encouragé et facilité la coopération Sud-Sud;

c) Les équipes d'appui aux pays ont obtenu de bons résultats en ce qui concerne la formation d'homologues nationaux à la méthodologie du cadre logique, ce qui a bénéficié par la suite à la mise en oeuvre des programmes. Toutefois, la sélection et l'utilisation d'indicateurs doivent être étudiées plus avant;

d) Les équipes d'appui aux pays sont appelées à jouer un rôle important dans les approches sectorielles en matière de santé et de population comme elles l'ont fait par exemple en Éthiopie;

e) Bien évidemment, si les équipes d'appui aux pays consacrent trop de temps à des missions, d'autres aspects importants de leur travail en souffrent et cela retentit sur le renforcement des capacités nationales. À l'avenir, le système limitera le temps consacré aux missions.

IV. BESOINS ET OBJECTIFS DU PCT

A. Besoins et objectifs

16. Comme on l'a vu au paragraphe 7, le FNUAP propose que le système des SAT soit rebaptisé PCT. Le PCT a pour principal objectif d'améliorer la capacité des pays à planifier et mettre en oeuvre des programmes dans les domaines de la population et du développement ainsi que de la santé en matière de reproduction. Ses modalités d'application et la répartition de ses ressources sont adaptées à cet objectif. Il vise à améliorer l'accès des pays aux connaissances, aux informations, analyses et recherches techniques multidisciplinaires sur lesquelles s'appuient les programmes concernant la population, et à aider les pays à devenir autonomes en utilisant et en développant les connaissances spécialisées du personnel national. C'est la branche technique des bureaux de pays du FNUAP.

17. Depuis le début du cycle 1996-1999, les équipes consultatives de pays reçoivent un nombre sans cesse croissant de demandes de services consultatifs techniques qui dépassent de loin leurs possibilités. Le nombre moyen de jours de mission par spécialiste, bien que globalement en deça de la limite fixée, à savoir 50 % de la durée totale du travail, a augmenté de 5 % en moyenne entre 1996 et 1998. En outre, les autres activités des équipes consultatives de pays, comme les services d'information aux programmes et projets nationaux et les examens de documents techniques ont également pris de l'extension. Les missions multidisciplinaires deviennent plus fréquentes et les missions conjointes représentent actuellement près d'un tiers du total.

18. Dans les pays qui manquent de personnel qualifié et n'ont que des moyens institutionnels limités, situation correspondant à la catégorie A, les besoins et la demande d'assistance technique pour la mise en oeuvre des programmes sont considérables. Ces pays sont donc prioritaires pour ce qui est de la répartition du temps disponible et des ressources du PCT. Ils ont aussi particulièrement besoin de modules de soutien et de formation techniques faisant appel à des consultants nationaux ou régionaux, aux spécialistes des équipes consultatives de pays et à ceux des SCT. Il faut souvent leur apporter une assistance technique mixte à la fois immédiate et à long terme.

19. De nombreux pays, appartenant à la catégorie B, disposent en général de moyens suffisants dans le cadre des organismes gouvernementaux et des ONG locales mais ont encore besoin d'un appui technique dans des domaines spécialisés. S'il s'agit seulement d'une aide à court terme, le mieux est de faire appel aux spécialistes des équipes consultatives de pays ou des SCT ou encore à des consultants de la région. Dans plusieurs pays de la catégorie C,

/...

les ressources humaines et institutionnelles locales permettent souvent d'exécuter et de gérer correctement les programmes concernant la population; leurs demandes d'assistance technique portent donc sur des domaines spécialisés ou visent à combler des lacunes particulières.

20. Les équipes consultatives de pays consacrent la plus grande part de leur temps, missions comprises, aux pays qui disposent des ressources techniques nationales les plus faibles, cela aussi bien pour des raisons d'équité et de rentabilité que pour renforcer les capacités nationales. En règle générale, les missions comportent toujours, outre l'assistance technique, un élément de formation de personnel de contrepartie. Pour ne fournir qu'un appui minimum aux pays qui en ont relativement peu besoin, on utilise davantage les ressources nationales et régionales : c'est le moyen le plus économique d'apporter une aide technique et il offre l'avantage de renforcer l'appropriation des programmes et des projets par les pays.

21. Mettre l'accent sur l'utilisation et le renforcement des capacités nationales a des répercussions sur le PCT à tous les niveaux. Les bureaux de pays du FNUAP doivent recenser et utiliser les compétences locales pour soutenir l'effort de développement national et en particulier les programmes qui sont exécutés par le pays. Cela suppose que l'on établisse et que l'on tienne à jour un fichier complet des consultants, et que l'on s'emploie à former des ressortissants nationaux.

22. Les équipes consultatives de pays reçoivent toutes les demandes d'appui technique et trouvent des solutions lorsque leurs spécialistes ne sont pas disponibles. Elles contribuent aussi au renforcement des capacités nationales en organisant des activités de formation aux compétences techniques et DE fond, ainsi qu'aux directives techniques et instruments de programmation du Fonds. Il est important que les directeurs de programme et les consultants soient formés à l'analyse, au suivi et à l'évaluation du cadre logique. De nombreux gouvernements et organisations non gouvernementales demandent une aide du FNUAP pour la formation en cours d'emploi dans des domaines comme l'élaboration, la gestion et l'évaluation des projets. Ces équipes jouent un rôle croissant dans la conception des cours de formation.

B. Fonctions des équipes consultatives de pays

23. Les attributions des spécialistes qui composent les équipes consultatives de pays ont suivi l'évolution des besoins, notamment depuis la Conférence internationale sur la population et le développement. Le Fonds a examiné et révisé les fonctions de ces spécialistes et leurs principales activités (voir l'annexe, tableau 1), en cherchant à mieux tenir compte de l'ordre de priorité et des nouveaux besoins des pays sans toutefois s'écarter du mandat et des objectifs premiers du FNUAP. Les spécialistes en mission et hors mission devront s'attacher systématiquement à renforcer les capacités nationales. Ils s'y emploieront activement, notamment dans le cadre de programmes de formation en détachement pour le personnel de contrepartie et de formation régionale adaptée aux besoins particuliers du pays et de la région. Ils s'attacheront davantage à faire la synthèse des expériences réussies et des meilleures pratiques sur la base de leurs rapports de mission et des résultats des pays afin d'améliorer la conception et le contenu des programmes et des projets. Ils

/...

collaboreront plus étroitement à l'Initiative mondiale du Fonds relative à la gestion des produits concernant la santé en matière de reproduction, pour ce qui est du renforcement des capacités nationales et de la gestion logistique. Il y aura aussi une interaction accrue entre les équipes consultatives de pays et les bureaux régionaux ou sous-régionaux des diverses organisations des Nations Unies, par exemple l'UNICEF, l'OIT, UNIFEM et ONUSIDA, les institutions de Bretton Woods et les ONG.

24. Le Fonds propose de définir plus clairement les tâches hors missions des équipes consultatives de pays et de respecter plus strictement le partage du temps des spécialistes entre les déplacements et le travail à leur base – en principe les déplacements ne devraient pas représenter plus de 50 % du temps. Ils pourraient ainsi se consacrer davantage à la préparation et au suivi des missions (tâches qui sont considérablement facilitées par l'informatique) et à l'examen des documents pour l'élaboration et la synthèse d'exemples des meilleures pratiques et des enseignements à tirer. Cela réduirait en outre la fatigue due aux missions. Il serait souhaitable que tous les membres de l'équipe soient présents à la base à certaines périodes; cela renforcerait la cohésion et aiderait les équipes à établir une stratégie multidisciplinaire, par exemple pour les missions communes et les séminaires internes.

25. Le Fonds étudie actuellement la meilleure utilisation des équipes consultatives de pays compte tenu des nouveaux instruments de programmation qui ont été élaborés dans le cadre de la réforme de l'ONU. Ces spécialistes aident déjà les bureaux de pays à fournir des éléments d'information aux équipes de pays de l'ONU lors de l'élaboration des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement. Il est ainsi tenu compte des buts et objectifs du Programme d'action de la CIPD dans les bilans communs de pays et les plans-cadres. Les équipes consultatives de pays seront appelées plus souvent à prêter leur concours pour l'élaboration des approches sectorielles, notamment dans le domaine de la santé, en veillant à ce que la santé en matière de reproduction et les droits génésiques ainsi que la sexospécificité bénéficient d'une attention adéquate. Récemment par exemple, l'équipe d'appui basée à Addis-Abeba a contribué à l'élaboration de l'approche sectorielle en Éthiopie. Les spécialistes des SCT peuvent aussi participer à la mise en place des nouveaux instruments de programmation grâce à leur connaissance des régions et des divers secteurs. Comme par le passé, les équipes consultatives de pays encourageront la coopération Sud-Sud, notamment par l'échange régional et interrégional des compétences et des savoirs et par des activités de formation organisées pour les pays en développement, avec la collaboration d'initiatives comme les Partenaires dans le domaine de la population et du développement et les centres d'excellence.

26. Le Fonds propose en outre de créer un réseau de centres d'évaluation des équipes consultatives de pays. Ce réseau aurait pour but d'optimiser la diffusion et l'application des résultats d'évaluation des programmes et des projets, et de renforcer l'interaction des équipes et du Bureau des services de contrôle interne et d'évaluation au siège sur les questions de suivi et d'évaluation, par exemple en aidant à identifier des évaluations thématiques et des approches novatrices et à concevoir des méthodes d'évaluation.

C. Fonctions des spécialistes des SCT
et d'autres services spécialisés

27. Avec ses organismes partenaires, le FNUAP a révisé les fonctions et les activités principales des spécialistes des SCT de manière qu'ils puissent mieux aider les équipes consultatives de pays à s'acquitter de leurs tâches prioritaires (voir annexe, tableau 2). Ces spécialistes sont bien placés pour faire le bilan de l'expérience acquise au niveau interrégional, des enseignements tirés et des meilleures pratiques susceptibles d'améliorer les sous-programmes et projets. Des mécanismes appropriés seront mis en place pour qu'ils disposent en temps voulu des informations pertinentes sur l'application des programmes et projets du Fonds. Ils devraient jouer un rôle important dans la mise à disposition par leurs organismes respectifs des informations et des ressources nécessaires (directives, outils de recherche et méthodes de formation) pour faciliter la formulation, l'application et l'évaluation des activités entreprises au titre du programme interpays du Fonds.

28. Les spécialistes des SCT sont généralement en mesure de répondre aux demandes d'assistance technique des équipes consultatives de pays mais il arrive que ces demandes exigent des compétences qu'ils n'ont pas, par exemple, lorsqu'elles portent sur des questions nouvelles ne relevant pas du PCT. En pareil cas, les organisations non gouvernementales internationales peuvent appuyer techniquement les équipes consultatives de pays et actualiser leurs connaissances.

D. Activités et produits du Programme

29. On trouvera ci-après un aperçu des différentes activités menées au titre du PCT et des résultats escomptés :

a) Programmes/politiques. Élaboration de programmes et de projets, y compris d'évaluations démographiques de pays; suivi des programmes et projets et leur évaluation à mi-parcours et en fin de parcours; activités de plaidoyer et d'information, éducation et communication (IEC) relatives aux questions de population et à la santé en matière de reproduction; orientation et composantes des bilans communs de pays, plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et approches sectorielles. Ces activités permettront d'élaborer et d'administrer de bons programmes en matière de population qui tiennent compte des buts et objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD);

b) Formation. Établir des plans et stratégies de formation comprenant des matériels et des guides; former des formateurs; faciliter la tenue d'ateliers de formation et la formation de nationaux à l'utilisation du cadre logique; formuler des programmes et modules pour la formation en cours d'emploi; fournir des conseillers et des rapporteurs pour les ateliers et séminaires nationaux, régionaux et sous-régionaux; et participer aux réunions interorganisations et interpays. Ces activités augmenteront le nombre des experts locaux capables de concevoir et d'administrer des programmes en matière de population;

c) Données. Aider à réaliser des recensements et des enquêtes dans les domaines démographique et sanitaire et sur des questions socio-économiques connexes; aider également à concevoir et appliquer des systèmes intégrés de gestion. Ces activités permettront de recueillir suffisamment d'informations quantitatives pour formuler, suivre et évaluer des programmes en matière de population;

d) Recherche. Faire le point des meilleures pratiques; élaborer des projets de recherche; établir et examiner des rapports et publications portant sur des questions de fond et de méthode; et établir des documents et matériels de travail pour les réunions techniques. Ces activités permettront de disposer d'informations à jour, quantitatives, qualitatives et méthodologiques pour les programmes en matière de population.

V. PROJET DE REMANIEMENT DU PCT

A. Examen des options envisagées

30. Les nouveaux arrangements du PCT proposés pour la période 2000-2003 découlent d'une série d'examen approfondis du système des SAT réalisés ces deux dernières années. Ils tiennent compte du fait que les équipes consultatives de pays continueront probablement d'être très sollicitées pour des missions stratégiques d'appui à la centaine de nouveaux programmes de pays prévus au cours de la période considérée et à plusieurs programmes sous-régionaux; de l'évolution des besoins d'assistance technique aux pays consécutive au processus CIPD+5; de la nécessité pour le FNUAP de participer activement aux bilans communs de pays, Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et approches sectorielles; et des diverses compétences requises. Ils tiennent compte également de la nécessité de prévoir une certaine souplesse pour apporter un appui technique aux équipes consultatives de pays. Lorsqu'il a formulé ces options, le FNUAP a examiné les autres modalités d'assistance technique envisageables.

31. L'une des options consistait à fournir des conseils et une aide à chaque pays, en fonction de ses besoins particuliers pendant une période plus ou moins longue. Le système des SAT serait supprimé et remplacé par des interventions ponctuelles de consultants. Il est apparu que cette option présentait plusieurs inconvénients : disparition des équipes pluridisciplinaires telles que les actuelles équipes d'appui aux pays; manque de continuité dans les conseils et l'assistance; qualité variable des services consultatifs ponctuels; et coûts élevés. Ces prestations ponctuelles seraient en effet très onéreuses pour les pays, en particulier ceux dont les programmes ne sont pas dotés d'un budget important. Ainsi, compte tenu de son coût élevé non compensé par des économies d'échelle, et du fait qu'elle ne permettrait pas de fournir une assistance pluridisciplinaire continue, cette option n'a pas été jugée viable.

32. La deuxième option envisagée consistait à maintenir les équipes d'appui aux pays mais à supprimer le deuxième niveau du système des SAT, c'est-à-dire leurs spécialistes. Elle n'a pas non plus été retenue car elle enlèverait à ce système l'un de ses aspects les plus utiles, à savoir l'appui technique, les informations les plus récentes, les méthodes et autres nouveaux éléments importants dans le domaine de la population et du développement que ses

spécialistes fournissent aux équipes d'appui aux pays. Les spécialistes des SAT remplissent aussi une autre fonction capitale : ils rassemblent et communiquent aux équipes d'appui aux pays les enseignements tirés et les meilleures pratiques aux niveaux régional et international. Leur suppression affaiblirait le système et priverait les équipes d'appui aux pays d'un soutien technique de haut niveau. Elle priverait également le système d'un moyen unique de collaboration interorganisations, l'une de ses caractéristiques particulières étant que sa structure et sa composition lui permettent de faire appel à des organisations et organismes compétents dans de nombreux domaines différents pour fournir aux pays les conseils et l'assistance technique à haute valeur ajoutée dont ils ont besoin pour renforcer leurs capacités. Vu l'importance du rôle joué par les spécialistes des SAT, il a finalement été jugé indispensable de les conserver.

33. Après mûre réflexion, le FNUAP propose donc de maintenir l'organisation actuelle du système et de mettre l'accent sur le renforcement des capacités nationales et le soutien technique aux équipes consultatives de pays. Le Fonds souscrit pleinement au maintien d'une approche multisectorielle et pluridisciplinaire comportant un réseau d'équipes consultatives de pays ainsi qu'un appui et des services assurés par des spécialistes des SCT venant d'institutions spécialisées et par des organisations non gouvernementales internationales. Le PCT proposé obtiendrait de ses partenaires le meilleur appui technique disponible et utiliserait au mieux leurs avantages relatifs, afin d'aider les pays à renforcer leurs capacités nationales.

B. Répartition mondiale des équipes consultatives de pays

34. La répartition géographique des équipes consultatives de pays est un des éléments qui conditionnent leur capacité de répondre efficacement aux demandes d'assistance technique des pays (voir annexe, tableau 3). Elles doivent être installées en un point central par rapport aux pays qu'elles ont en charge et dans des villes bien desservies par des liaisons internationales. Afin de mieux répondre aux demandes de plus en plus nombreuses émanant de pays à économie en transition d'Europe orientale et d'Asie centrale, le FNUAP propose de transférer un petit groupe de spécialistes dans ces pays, dont les besoins différents de ceux des pays couverts par les équipes consultatives d'Amman (Jordanie) et de Katmandou (Népal). Ces dernières desserviraient moins de pays. Les besoins en personnel seront entièrement couverts au moyen des ressources disponibles, par des réaffectations à l'intérieur du système. Pour plus d'efficacité, le Fonds fera en sorte que les directeurs des équipes consultatives de pays assument, chaque fois que cela sera possible, le double rôle de directeur d'équipe et de conseiller technique.

C. Taille et composition des équipes consultatives de pays

35. La taille et la composition des équipes consultatives de pays dépendent évidemment du nombre et de la catégorie des pays qu'elles desservent ainsi que de leurs besoins techniques particuliers et des priorités de programmation du FNUAP. Ces équipes devraient disposer de spécialistes techniques en nombre suffisant pour répondre aux besoins prioritaires des pays dans les diverses disciplines. Il convient toutefois d'éviter les sureffectifs qui risqueraient de nuire à la cohésion des équipes ou d'en rendre la gestion difficile.

36. Les trois équipes consultatives d'Afrique sont celles qui desservent le plus de pays et le plus fort pourcentage de pays de la catégorie A. Elles représentent actuellement 44 % du total des dépenses afférentes aux équipes consultatives de pays et desservent environ les deux tiers des pays prioritaires de la catégorie A. Dans ces conditions, et compte tenu des différences de densité de population et de capacité d'absorption selon les régions, il semble justifié d'opérer à nouveau une légère redistribution des ressources en faveur de l'Afrique. Inversement, les équipes d'Amman et de Mexico couvrent relativement peu de pays de la catégorie A et ces pays ont des programmes assez modestes ne permettant guère un appui technique intégré pour chaque élément de projet. L'assistance technique, fournie essentiellement par les spécialistes des équipes consultatives de pays, est donc un élément très important de l'aide apportée par le Fonds à ces régions et doit être poursuivie.

37. D'une manière générale, la répartition des spécialistes des équipes consultatives de pays devrait être fonction des diverses configurations des priorités dans les programmes de pays d'une région de manière à ce que l'on puisse répondre rapidement aux demandes d'assistance technique des pays concernés. Étant donné que ces configurations évoluent avec le temps, la composition des équipes doit rester souple pour pouvoir être ajustée de temps à autre. Par ailleurs, de plus en plus de programmes de pays comportant des éléments relatifs au traitement et à la prévention des infections de l'appareil génital et des maladies sexuellement transmissibles ainsi qu'à la prévention du VIH/sida, il importe donc de renforcer les compétences du PCT dans ces domaines. À cet égard, le Fonds envisage d'accroître sa collaboration avec le programme ONUSIDA. De même, dans les régions qui se trouvent souvent dans des situations d'urgence, les équipes consultatives de pays devraient être en mesure de fournir un appui technique pour la mise en oeuvre de méthodes rapides d'évaluation démographique et sanitaire, la mesure des besoins concernant la population et la santé en matière de reproduction, la conception et le suivi d'activités de secours d'urgence dans ces domaines ainsi que l'aide à leur apporter.

38. Ces équipes devraient se composer de spécialistes des domaines ci-après : santé en matière de reproduction, y compris chez les adolescents; recherches sur la problématique hommes-femmes et les questions socioculturelles; stratégies en matière de population et de développement (politiques et données); et activités de plaidoyer et d'IEC. Comme il a été indiqué précédemment, on a de plus en plus besoin de spécialistes du VIH/sida et de spécialistes des questions intersectorielles comme la gestion, notamment dans des aspects liés au renforcement, au suivi et à l'évaluation des capacités institutionnelles. Certaines de ces questions devraient pouvoir être abordées par tous les spécialistes et devraient être mentionnées dans les descriptions d'emploi. Une formation serait prévue pour leur faire acquérir les connaissances nécessaires.

39. Les divisions géographiques du FNUAP et les directeurs des équipes consultatives de pays, en étroite consultation avec les bureaux de pays, ont analysé la demande de services prévisible compte tenu des besoins futurs des pays, de la charge de travail des spécialistes et des nouvelles demandes liées aux priorités nationales et aux priorités établies à l'occasion du processus CIPD+5. Sur la base de cette analyse et si ses ressources augmentent comme le prévoit sa stratégie de mobilisation des ressources, le Fonds devra accroître le nombre des postes de spécialiste des équipes consultatives de pays (y compris

des directeurs) qui passera à 134, ce qui correspond à l'option 1 du tableau 3 figurant en annexe. La classe actuelle des postes serait maintenue dans toutes les équipes consultatives de pays (compte tenu des postes qui seraient retirés aux équipes de Katmandou et d'Amman pour créer le futur groupe chargé des pays à économie en transition), un poste supplémentaire serait alloué à chacune des équipes consultatives d'Afrique et six postes seraient alloués au futur groupe susmentionné. Au cas où il ne disposerait pas de ressources suffisantes, le Fonds propose de conserver à tout le moins 113 postes pour ces équipes consultatives de pays, conformément à l'option 2 du tableau 3 figurant en annexe.

D. Nombre et répartition des spécialistes des SCT

40. Dans le cadre des nouveaux arrangements du PCT, le Fonds propose 18 postes de spécialiste des SCT (voir annexe, tableau 4). La répartition proposée correspond pour l'essentiel aux priorités thématiques des programmes de pays et à celles qui ressortent de l'examen marquant le cinquième anniversaire de la CIPD. Afin de maintenir la masse critique minimale nécessaire à des activités de plaidoyer et à un appui technique effectifs au sein des institutions, on propose de répartir les 18 postes comme suit : 4 postes pour l'OMS; 3 postes pour chacune des organisations suivantes : FAO, OIT et UNESCO; 1 poste pour UNIFEM; et 1 poste pour chacune des trois commissions régionales. Le FNUAP continuera de renforcer sa collaboration avec ONUSIDA. ONUSIDA met déjà un spécialiste à disposition de l'équipe consultative de pays de Bangkok et pourrait en fournir d'autres ultérieurement. Le Fonds affectera un poste à cet organisme.

E. Appui technique fourni aux équipes consultative de pays par des ONG internationales

41. Un des principaux objectifs du PCT est de garantir le meilleur appui possible aux programmes de pays. Comme il a été indiqué plus haut, alors que dans la plupart des cas les experts nationaux, les spécialistes des équipes consultatives de pays et ceux des SCT peuvent assurer ce soutien, il est parfois nécessaire de faire appel à d'autres compétences particulières que l'on peut trouver auprès des ONG internationales. Le Fonds propose donc de mettre en place des arrangements ad hoc avec les institutions ayant des connaissances spécifiques, y compris par des contrats d'appui aux équipes consultatives de pays dans des domaines spécialisés.

F. Rôle de l'Équipe spéciale interorganisations

42. L'Équipe spéciale interorganisations du PCT, présidée par la Directrice exécutive adjointe du Fonds (Programmes), se compose de représentants du FNUAP et d'autres organismes des Nations Unies qui participent au Programme. Elle se réunit en principe une fois par an mais les réunions ont été plus fréquentes ces dernières années. Elle est chargée essentiellement de contrôler l'exécution des activités du PCT afin d'améliorer la qualité et la ponctualité de l'appui technique fourni aux programmes de pays et d'assurer l'harmonisation et la complémentarité des tâches administratives de ce programme. Ses fonctions concernent l'examen et l'évaluation des arrangements du PCT, notamment l'appui technique fourni par les équipes consultatives de pays et les spécialistes pour

le renforcement des capacités nationales; le lieu d'affectation et la composition des équipes consultatives de pays; la définition et l'évaluation des emplois des spécialistes des équipes consultatives de pays et des SCT; la collaboration entre les directeurs de pays du FNUAP, les équipes consultatives de pays, les SCT et les autres institutions participantes afin de mieux coordonner l'appui technique. L'Équipe spéciale interorganisations identifie des thèmes prioritaires pour les activités pluridisciplinaires interinstitutions, notamment les ateliers thématiques. Elle présente un rapport à la Directrice exécutive du FNUAP et lui soumet des recommandations.

G. Le rôle de la Division des services techniques et de la politique et des divisions géographiques du FNUAP

43. La Division des services techniques et de la politique du FNUAP, par l'intermédiaire de son service de la coordination est chargée de coordonner tous les aspects du PCT. Les fonctions du Service de la coordination consistent à examiner et à évaluer les compétences techniques des éventuels spécialistes des équipes consultatives de pays et des SCT; à coordonner les fichiers des consultants à divers niveaux; à réunir les renseignements techniques, les enseignements tirés et les meilleures pratiques; à en faire la synthèse et à les diffuser; et à suivre et appuyer les travaux des spécialistes des SCT, notamment en examinant leurs plans de travail annuels. Se fondant sur les résultats obtenus depuis 18 mois, le Service de la coordination a l'intention de participer plus activement à la coordination et au soutien du PCT, notamment en organisant des ateliers thématiques avec les membres du Programme; de mettre en place un système efficace afin de déterminer les besoins de ressources et les allocations; de contrôler l'ensemble de ses résultats; et de faire intervenir, si nécessaire, les services de la Division des services techniques et de la politique.

44. Les quatre divisions géographiques du Fonds jouent un rôle important dans la gestion, le soutien technique et le contrôle des équipes consultatives de pays, comme en témoignent les contributions à leurs plans de travail, les examens des rapports de mission de leurs spécialistes et le recrutement de nouveaux spécialistes. En plus de la supervision quotidienne des équipes, les divisions géographiques coordonnent les aspects techniques et décisionnels des activités dans les régions concernées. Elles collaborent étroitement avec les équipes pour définir les priorités des programmes régionaux du Fonds. S'agissant des questions techniques, les divisions géographiques travaillent en consultation avec la Division des services techniques et de la politique, dont le rôle global est d'assurer la coordination des équipes consultatives de pays.

45. Les divisions géographiques et le Service de la coordination sont appelés à jouer un rôle accru dans le resserrement des liens entre les bureaux de pays, les équipes consultatives de pays et les SCT afin d'améliorer la communication et les échanges, en particulier pour ce qui est de l'orientation et du suivi.

H. Utilisation des fichiers de consultants

46. L'établissement dans chaque pays d'un fichier de consultants à jour permettrait d'identifier les compétences disponibles localement et de les utiliser au mieux. Ce fichier devrait recenser les institutions et les

personnes, du secteur public comme du secteur privé, ayant des connaissances dans les domaines de la santé en matière de reproduction, des stratégies de la population et du développement, de la problématique hommes-femmes et des activités de plaidoyer. Il serait géré et tenu à jour par le bureau de pays et devrait être facilement accessible aux équipes consultatives de pays et aux fonctionnaires du siège. Il renseignera en particulier sur les ressortissants nationaux qui possèdent une expérience en matière de conseil international ou qui ont participé à des programmes de formation régionaux ou internationaux, et sur ceux qui possèdent des compétences techniques spécifiques et qui ont été formés ou identifiés par des spécialistes des équipes consultatives de pays. Les bureaux de pays sont vivement encouragés à consulter d'abord ce fichier chaque fois qu'un appui technique est nécessaire; S'ils n'y trouvent pas les compétences requises ils doivent en informer l'équipe consultative de pays et demander une aide. L'équipe consultative, qui centralise les demandes, déciderait alors s'il est possible d'envoyer un spécialiste en mission ou s'il faut faire appel à un consultant, de préférence d'un pays proche. L'existence au siège du FNUAP d'un fichier centralisé de consultants relié à ceux des équipes consultatives de pays et des bureaux de pays, permettra de trouver rapidement les consultants adéquats.

I. Meilleure utilisation de la technologie de l'information

47. Pour que les programmes puissent continuer à bénéficier du meilleur appui technique possible, tous les bureaux de pays et les spécialistes des équipes consultatives de pays doivent avoir accès aux informations techniques les plus récentes, ainsi qu'aux rapports et aux publications susceptibles d'améliorer la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes. C'est en particulier aux spécialistes des SCT et aux ONG internationales qu'incombe la responsabilité de fournir ces informations. Pour améliorer l'accès aux technologies de l'information et encourager leur utilisation, le PCT :

a) Fait en sorte que tous les fonctionnaires aient accès à Internet afin de faciliter le transfert électronique de l'information, notamment l'accès aux sources d'information de référence et aux bibliothèques, ainsi qu'aux sites Web des ONG et des institutions. Des liens électroniques seront établis entre les bureaux de pays, les équipes consultatives de pays, des organismes et le siège du FNUAP par le biais de forums de discussion qui encourageront et faciliteront des échanges réguliers d'idées et de connaissances. Il sera prévu de moderniser périodiquement le matériel et le logiciel des équipes consultatives de pays et de dispenser à leurs spécialistes une formation à court terme appropriée;

b) Constitue une base de données à partir des informations contenues dans les programmes de pays sur les meilleures pratiques, les enseignements tirés et les résultats des enquêtes. La base contiendra des informations fournies par les spécialistes des équipes consultatives de pays et des SCT qui n'auront peut-être pas été largement diffusées. Elle contiendra aussi tous les rapports de missions des spécialistes des équipes consultatives de pays et des SCT, indexés par pays, par domaine thématique et par date;

c) Incite à utiliser les modules d'apprentissage interactifs qui sont actuellement mis au point dans le cadre du projet sur le système d'enseignement à distance concernant les questions de population, exécuté conjointement par le

FNUAP et l'École des cadres des Nations Unies à Turin (Italie). Ces modules seront utilisables aux divers niveaux du PCT et par les institutions de pays en développement actives dans les domaines de la population et de la santé en matière de reproduction.

J. Améliorer le rapport coût-efficacité

48. On s'emploiera activement à développer les compétences locales afin de renforcer les capacités nationales, de réduire le volume de travail des spécialistes des équipes consultatives de pays et de diminuer le coût global des SCT. L'emploi de personnel local permet de réaliser des économies substantielles et les sommes consacrées à la formation de consultants nationaux constituent un bon investissement tant sur le plan financier que pour le renforcement des capacités nationales. On continuera d'encourager la création de réseaux sous-régionaux d'experts et d'institutions. En plus des conseils et de l'appui technique qu'elles fournissent aux programmes de pays, les équipes consultatives de pays agiront au niveau de la sous-région en encourageant la création de réseaux et l'échange d'expériences et en servant de centres d'information sur les meilleures pratiques.

49. Afin de réduire encore les frais généraux et les coûts administratifs, le Fonds a l'intention de revoir la proportion du personnel administratif d'appui par rapport aux administrateurs dans l'ensemble des équipes consultatives de pays, l'objectif étant de réduire le plus possible les effectifs, tout en tenant compte des différences de situation régionale. Pour diverses raisons, un nombre considérable de postes d'administrateur reste habituellement vacant. Le personnel d'appui est constitué de résidents locaux, et les postes vacants sont rapidement pourvus. En pratique, le rapport personnel d'appui/administrateurs est donc proche de un. Au cours du nouveau cycle, on tentera de réduire cette proportion. Des investissements supplémentaires seront consacrés à la technologie de l'information pour réduire les besoins en personnel d'appui, par exemple les standardistes et les dactylographes.

K. Suivi et évaluation

50. Alors qu'il est possible de contrôler et de gérer le coût des divers éléments du PCT grâce au Système de gestion des ressources du Programme du Fonds, l'estimation et le suivi des résultats exigent des opérations plus complexes. Au moyen de l'analyse du cadre logique, le FNUAP associera plusieurs approches visant à améliorer le rapport coût-efficacité du système et à conserver au renforcement des capacités nationales le degré de priorité le plus élevé. Premièrement, le Fonds définira un ensemble d'indicateurs pour mesurer les prestations des neuf équipes consultatives de pays, notamment du point de vue du renforcement des capacités nationales. Deuxièmement, le Fonds établira un ensemble de critères et d'indicateurs capables d'évaluer dans quelle mesure ces spécialistes des SCT remplissent leur fonction d'appui technique. Troisièmement, le Fonds procédera périodiquement à des enquêtes de satisfaction auprès des clients, pour déterminer la qualité d'exécution des activités.

51. À l'aide du mécanisme de l'Équipe spéciale interorganisations et en consultation avec ses bureaux de pays, le FNUAP passera en revue tous les ans la taille et la composition des équipes consultatives de pays et les arrangements

/...

relatifs à l'appui technique. Il organisera également une évaluation indépendante globale des nouveaux arrangements du PCT vers la fin du cycle 2000-2003.

VI. INCIDENCES FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

A. Budget 1996-1999 du système des SAT

52. Dans sa décision 95/34, le Conseil d'administration a autorisé le Fonds à engager un montant de 107 millions de dollars, sur la période quadriennale 1996-1999, pour appliquer les arrangements concernant les SAT. On estime qu'à la fin de 1999, environ 92 millions de dollars, soit 86 % des ressources approuvées, auront été utilisés. En 1998, 81 % environ des ressources ont servi à financer les équipes consultatives de pays et 19 % les coûts directs et indirects à la charge des institutions spécialisées. Le Fonds n'a pas eu à payer de frais généraux. Si les dépenses totales sont inférieures au chiffre approuvé, cela s'explique en grande partie par la limitation de ressources, notamment la diminution des recettes au cours du deuxième exercice biennal du cycle des SAT. Le FNUAP a donc géré les recrutements avec prudence et le nombre des postes de spécialiste des SAT est passé de 43 en 1995 à 24 en janvier 1999, conformément à la décision 97/27 du Conseil d'administration.

B. Projet de budget du Programme consultatif technique pour la période 2000-2003

53. Le Fonds propose au total 152 postes d'administrateur (134 spécialistes des équipes consultatives de pays et 18 spécialistes des SCT) pour le PCT pendant la période 2000-2003, contre 154 postes à l'heure actuelle. Le coût du PCT dans sa dimension maximale (option 1 pour les équipes consultatives de pays selon le tableau 3 de l'annexe), qui serait adapté aux besoins et tiendrait compte de l'accroissement progressif des coûts réels, s'élève à 113 millions de dollars pour la période 2000-2003, montant qui dépasse présentement les ressources imputables sur le budget ordinaire. Un montant de 95 millions est proposé pour la dimension minimale du Programme (option 2 pour les équipes consultatives par pays selon le tableau 3 de l'annexe), soit 11 % de moins que ce qui avait été approuvé pour appliquer les arrangements relatifs aux SAT pour la période 1996-1999. D'après les estimations du FNUAP, 95 millions de dollars permettraient de financer 131 postes d'administrateur au total (113 spécialistes des équipes consultatives de pays et 18 spécialistes des SAT), de faire face aux dépenses locales des équipes consultatives de pays et de prévoir une somme modique pour des contrats de service d'aide technique fournie par des ONG. Lorsqu'on évalue le coût du PCT, on ne doit pas oublier qu'il réduit sensiblement les dépenses d'assistance technique qui sont imputées directement sur les programmes de pays.

54. La répartition des postes d'administrateur entre les équipes consultatives de pays et les institutions spécialisées tient compte des besoins nationaux prioritaires, de la rentabilité et des souhaits des partenaires. Certes la suppression de 23 postes (option 2 pour les équipes consultatives de pays) n'est pas négligeable et aura des répercussions sur la capacité du système à répondre aux besoins des pays mais il faut savoir qu'en 1998 le pourcentage des postes vacants a été en moyenne de 18 %, soit 27 postes non pourvus. Il est donc envisageable de fonctionner avec 131 postes au total si les vacances de poste

/...

sont bien gérées (le maintien d'un pourcentage de postes vacants supérieur à 10 % a été pris en considération dans les calculs). Il n'empêche que si un supplément de ressources peut être mis à disposition par le biais d'arrangements multilatéraux ou autres, y compris les recettes ordinaires si elles venaient à augmenter, la capacité du PCT à répondre aux besoins des pays s'en trouverait considérablement augmentée.

VII. CONCLUSIONS

55. Le PCT doit évoluer constamment en fonction des priorités et des besoins changeants des pays, des nouvelles technologies disponibles pour fournir l'assistance technique ainsi que des variations de la structure des coûts et de la disponibilité des ressources. Il doit consacrer l'essentiel de ses ressources limitées et de ses efforts au renforcement des capacités nationales dans les pays et les régions qui en ont le plus besoin. Il doit aussi promouvoir les buts et les objectifs du Programme d'action de la CIPD, notamment en ce qui concerne les problèmes nouveaux et les sujets prioritaires identifiés par les pays au cours du processus d'examen et d'évaluation CIPD+5.

56. En consultation avec ses organismes partenaires, le FNUAP a passé en revue les besoins des pays en matière d'assistance technique ainsi que leur évolution probable. Sur la base de cet examen et après avoir étudié d'autres options, le Fonds approuve pleinement le maintien d'une approche multisectorielle et multidisciplinaire de la fourniture d'une aide technique aux pays bénéficiant du programme. Le PCT s'est révélé un moyen exceptionnellement efficace de répondre à la forte demande des pays en développement et des pays à économie en transition. Les propositions du Fonds concernant le troisième cycle du PCT pour la période 2000-2003 prennent en considération la situation du financement international, la nécessité de reconfigurer le système en fonction des nouveaux besoins et des nouvelles priorités, y compris la collaboration avec de nouveaux partenaires, et le contrôle régulier des résultats obtenus afin de vérifier l'efficacité, la capacité d'intervention et la rentabilité.

VIII. RECOMMANDATIONS

57. Le Conseil d'administration pourrait souhaiter :

- a) Prendre note du rapport qui fait l'objet du document DP/FPA/1999/12;
- b) Approuver les propositions exposées dans les paragraphes 30 à 51 du rapport;
- c) Autoriser la Directrice exécutive à engager un montant de 113 millions de dollars sur la période quadriennale 2000-2003 pour appliquer les arrangements concernant le PCT, 95 millions de dollars étant imputés sur les recettes ordinaires et 18 millions sur d'autres ressources, y compris multi ou bilatérales, ainsi que sur les recettes ordinaires au cas où leur niveau s'élèverait;
- d) Invite la Directrice exécutive à présenter en 2002 au Conseil d'administration un rapport sur les progrès réalisés pendant les années 2000 et 2001 pour l'application des arrangements du PCT.

ANNEXE

Tableau 1

Fonctions et principales activités des spécialistes
des équipes consultatives de pays

Fonctions	Activités des spécialistes des équipes consultatives de pays
Formation	<ul style="list-style-type: none">• Assurer la formation en cours d'emploi de personnel de contrepartie lors de toutes les missions et, lorsque c'est possible, par voie électronique• Soutenir les activités de formation, aux niveaux national et régional, en fournissant des conseils techniques pour la conception et la méthodologie, en assumant des fonctions d'experts ou en fournissant des matériels et informations• Appuyer la formation de personnels nationaux dans les domaines suivants : formulation de projets (y compris l'établissement des documents de projet et l'utilisation du cadre logique), gestion, suivi et évaluation du programme• Après les avoir identifiés, établir un réseau des experts nationaux afin d'approfondir et d'améliorer leurs connaissances techniques
Élaboration et application des politiques et des programmes	<ul style="list-style-type: none">• Fournir un appui technique aux programmes nationaux et régionaux par le biais d'une planification stratégique qui identifie et traite les problèmes découlant de la CIPD, et fournit aux pays en temps voulu des avis techniques pertinents• Veiller à l'efficacité de la planification, de la conception, de la mise en oeuvre du suivi et de l'évaluation des programmes, notamment en participant aux bilans par pays• Fournir une aide pour les plans-cadres/bilans communs de pays et approches sectorielles• Déterminer les questions qui doivent être traitées au niveau régional par le biais du programme multinational
Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none">• Préconiser des stratégies CIPD avec les ministères de contrepartie et les bureaux de pays des agences afin de créer un environnement de programmation favorable par une analyse de la situation et des intervenants• Aider les bureaux de pays à créer un environnement susceptible de renforcer les partenariats, de mobiliser des ressources, de neutraliser les oppositions et de resserrer la collaboration avec les médias, les ONG, d'autres agences des Nations Unies pour l'élaboration de stratégies de sensibilisation ou d'information, d'éducation et de communication
Recherche et diffusion	<ul style="list-style-type: none">• Faire la synthèse et l'analyse des expériences nationales/régionales, des enseignements tirés et des meilleures pratiques, les étayer par des documents et les diffuser• Fournir des avis aux instituts nationaux pour l'exécution de recherches opérationnelles/socioculturelles afin de disposer de données de référence adéquates pour la conception et l'évaluation systématiques des programmes et projets
Coordination et collaboration	<ul style="list-style-type: none">• Collaborer avec les gouvernements pour définir et mettre en place des relations avec les ONG nationales/internationales et d'autres partenaires susceptibles de fournir un appui technique aux pays

Tableau 2

Fonctions et principales activités des spécialistes des SCT

Fonctions	Activités des spécialistes des équipes consultatives de pays
Appui aux équipes consultatives de pays par une collaboration sur la base des connaissances spécialisées des institutions	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre les connaissances spécialisées des institutions ou services du PCT en trouvant et en développant de nouvelles approches de programme, des méthodologies et méthodes de formation utilisables par les équipes consultatives de pays, et en fournissant sur demande des apports techniques • Contribuer aux initiatives visant à élaborer, en collaboration, des approches multidisciplinaires de la population et du développement, et qui contribuent à renforcer les capacités nationales • Collaborer avec les équipes consultatives de pays afin d'établir ou d'améliorer des cadres pour concrétiser les perspectives de la CIPD • Créer des liens avec les autres organisations des Nations Unies et ONG internationales actives dans les domaines de la population et du développement et de la santé en matière de reproduction
Appui aux équipes consultatives de pays grâce à la recherche et à la diffusion	<ul style="list-style-type: none"> • Rassembler et diffuser les expériences interrégionales, les enseignements tirés et les meilleures pratiques sur la base des rapports des équipes consultatives de pays, des études faites par des organisations et de publications de chercheurs • Aider à mettre en place des activités de recherche multinationales qui aboutiront à une conception et/ou à des méthodes d'application novatrices des programmes en matière de population • Établir des notes d'orientation sur les nouveaux problèmes concernant la population, tenir les équipes consultatives de pays informées des questions méthodologiques et techniques les plus récentes qui présentent de l'intérêt pour les programmes concernant la population et la santé en matière de reproduction
Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> • Promouvoir le plan d'action de la CIPD dans les divisions, unités et éléments pertinents des organisations et les aider à mettre en oeuvre les plans d'action découlant des autres grandes conférences des Nations Unies, notamment dans les domaines liés à la population

Tableau 3

Répartition actuelle (1999) et proposée (2000-2003) des postes de spécialistes
 des équipes consultatives de pays, par équipe

Équipe consultative de pays	Répartition actuelle 1999		Répartition proposée 2000-2003		
	Nombre total de postes*	Pays concernés	Nombre total de postes* Option 1	Nombre total de postes* Option 2	Pays concernés
Addis-Abeba	19	13	20	17	13
Dakar	21	17	22	19	17
Harare	20	15	21	17	15
Amman	19	44	17	14	23
Bangkok	13	11	13	10	11
Katmandou	15	15	12	12	9
Suva	6	15	6	5	15
Mexico	17	41	17	14	41
Pays à économie en transition**	—	—	6	5	27
Total	130	171	134	113	171

* Y compris un directeur par équipe consultative de pays.

** Lieu à déterminer pour couvrir les pays à économie en transition.

Tableau 4

Répartition actuelle (1999) et proposée (2000-2003) des postes de spécialiste des SCT, par organisation

Organisation des Nations Unies	Répartition actuelle 1999	Répartition proposée 2000-2003
	Nombre total de postes	Nombre total de postes
CEA	1	1
CESAP	1	1
CESAO	1	1
FAO	3	3
OIT	3	3
Département des affaires économiques et sociales ONU	2	0
UNESCO	3	3
UNIFEM	1	1
OMS	9	4
ONUSIDA	0	1
Total	24	18
